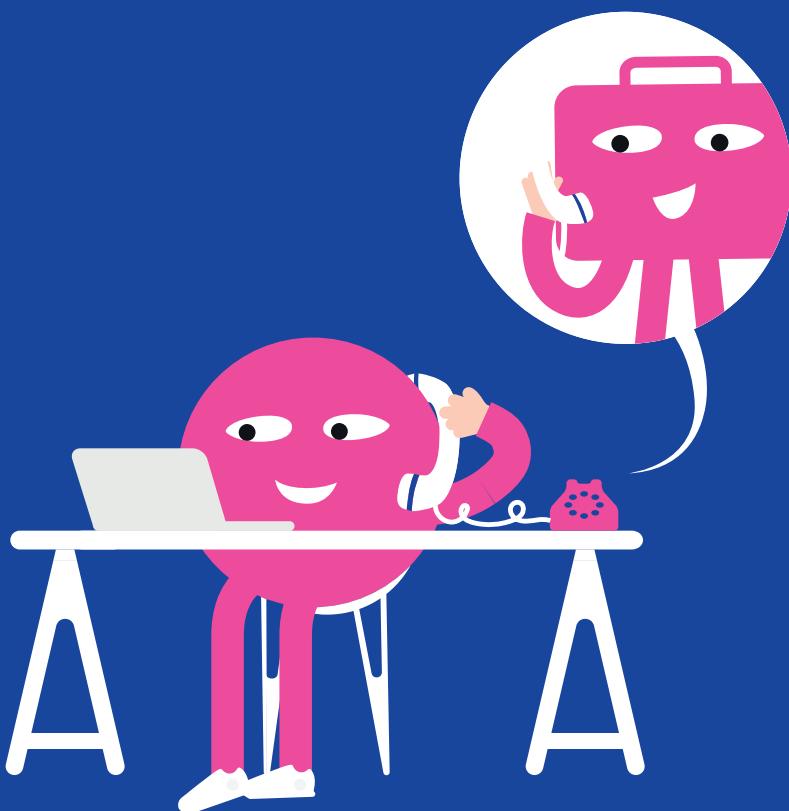




GUIDE TECHNIQUE



GUIDE DU DEMANDEUR D'EMPLOI

2025

ÉDITEUR
CFE-CGC
63 rue du Rocher
75008 Paris

RÉDACTION
Service pôle parcours
professionnel de la CFE-CGC
Jean-françois Foucard
et Bertrand Mahé
Maylis Rio Lachaud

RELECTURE
Service communication
de la CFE-CGC

CONCEPTION
Elan Graphic

CRÉDIT PHOTOS
Adobe Stock - Freepik

IMPRIMEUR
Octavo Le mans
Z.A. Le Sablon - 72230 Mulsanne
Labellisé Imprim'vert.
Certifié PEFC et FSC.

DÉPÔT LÉGAL : décembre 2025
ISBN : 978-2-38340-070-7

www.cfecgc.org



GUIDE DU DEMANDEUR D'EMPLOI



AVANT PROPOS

- 5. Préambule
- 7. Le Service public pour l'emploi et autres acteurs

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU CHÔMAGE ET INDEMNISATION DU DEMANDEUR D'EMPLOI

- 17. Quelles sont les conditions d'éligibilité au régime d'assurance chômage ?
- 36. À quelle indemnisation avez-vous droit ? Droits et calcul des allocations chômage
- 61. Quels sont vos devoirs et obligations en tant que demandeur d'emploi ?
- 69. De quel accompagnement et formation pouvez-vous bénéficier ?

LES DROITS DU DEMANDEURS D'EMPLOI

- 97. Quelle est votre protection sociale en tant que demandeur d'emploi ?

LES ANNEXES

- 103. Quelles mesures d'accompagnement pour les jeunes ?
- 108. Quelle assurance chômage pour les salariés expérimentés (« seniors ») ?
- 114. Bonus : outils pour les adhérents CFE-CGC

LES INTERVIEWS

AVANT-PROPOS

PRÉAMBULE



ÉDITO

JEAN-FRANÇOIS FOUCARD

Secrétaire national en charge
des parcours professionnels

Depuis plusieurs années, le régime d'assurance chômage subit des réformes successives. La plupart de celles-ci, réalisées sans concertation sincère avec les partenaires sociaux, n'ont eu de cesse de précariser les demandeurs d'emploi.

Parmi les plus emblématiques : la dégressivité des allocations et la réduction de la durée d'indemnisation.

Dans cette obsession comptable où la baisse des droits prime sur toute autre considération, le gouvernement semble oublier que ces économies ne sont que des trompe-l'œil !

En effet, ces mesures appauvissent les demandeurs d'emploi et les poussent plus rapidement vers la fin de leurs droits.

Ce sont alors les dispositifs de solidarité nationale (et donc, l'État) qui devront en assumer les conséquences.

Il ne s'agit donc pas d'une réelle économie mais d'un simple tour de passe-passe budgétaire...

Cette logique purement budgétaire traduit surtout un choix politique conduisant à une précarisation supplémentaire des plus précaires.

La seule manière de réduire durablement le coût du chômage, c'est de créer de l'emploi, chose qui ne s'obtient pas par la dégressivité.

Ces réformes, et notamment la dégressivité, posent également une question de fond : faut-il y voir une remise en question de la nature même assurantielle de ce régime ?

En effet, dans une logique assurantielle, celui qui cotise doit pouvoir compter sur une indemnisation à la hauteur de sa contribution... Avec la dégressivité, ce principe est bafoué.

En outre, le remplacement des cotisations salariales par la CSG fait glisser insidieusement le régime vers une logique de solidarité nationale !

La CFE-CGC reste fermement attachée au principe assurantiel de l'indemnisation chômage et regrette le financement par la CSG qui ouvre la voie à des dérives inquiétantes, notamment pour les salariés de l'encadrement. Ces derniers, souvent fortement contributeurs au régime, figurent parmi les plus lésés par cette logique déséquilibrée qui nie l'effort de cotisation au profit d'un traitement uniforme et injuste.

La CFE-CGC milite activement pour la suppression de ces règles profondément injustes.

Un régime d'assurance chômage efficace doit avant tout être simple, compréhensible et connu de tous.

C'est pourquoi nous avons conçu ce guide.

Il vous permettra de comprendre rapidement et simplement les principales règles de l'indemnisation chômage ainsi que de découvrir les principaux outils à disposition pour vous accompagner dans votre recherche d'emploi.

Bonne lecture à toutes et à tous.

PROPOS INTRODUCTIFS

Depuis plusieurs années, le paysage de l'emploi est marqué par différentes réformes successives qui ont transformé en profondeur le régime de l'assurance chômage.

Sous couvert d'une lutte acharnée contre le chômage, celles-ci n'ont eu de cesse de pénaliser les demandeurs d'emploi, sans toutefois prouver leur réelle efficacité sur le taux d'insertion professionnelle.

En effet, tandis que cette chasse aux chômeurs s'est traduite par une érosion progressive des droits des demandeurs d'emploi, le taux de chômage, lui, s'élevait toujours à 7,4 % au troisième trimestre 2024.

La dernière réforme en date, — celle de novembre 2024 — finalement actée après une année d'instabilité politique, n'a pas été signée par la CFE-CGC.

Le texte, à l'instar de ses prédécesseurs, a introduit des restrictions accrues pour les inscrits à France Travail (notamment avec la dégressivité des allocations qui pénalise directement les cadres).

Malgré les mobilisations et alertes de la part des organisations syndicales, de nombreuses mesures injustes sont restées en place, fragilisant, une fois encore, ceux qui se retrouvent sans emploi.

En parallèle, la tendance à l'externalisation croissante des services de l'emploi pose un défi majeur. Au lieu d'un accompagnement renforcé et efficace des demandeurs d'emploi, nous assistons à une fragmentation des dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi qui nuit à la qualité du service public de l'emploi.

Parce que le chômage est une situation méritant un accompagnement digne et efficace, nous avons choisi de rédiger ce guide à destination de tous les demandeurs d'emploi et de tous ceux qui, désireux de changer de voie professionnelle, souhaiteraient s'informer sur leurs droits et éventuels droits futurs.

Celui-ci se donne ainsi pour objectif d'accompagner les demandeurs d'emploi — en particulier les cadres, agents de maîtrise et techniciens — dans leur parcours d'insertion professionnelle, avec l'ambition de leur fournir des repères clairs et des conseils concrets pour faciliter au mieux cette période compliquée que peut être le chômage.

LE SERVICE PUBLIC POUR L'EMPLOI ET AUTRES ACTEURS

Cette section vise à offrir une vue d'ensemble des acteurs du service de l'emploi en France et à présenter leur rôle, leurs missions et la nature de leur gouvernance.

France Travail

Anciennement « Pôle emploi », France Travail est, depuis le 1^{er} janvier 2024, un des acteurs principaux du service de l'emploi en France. La structure emploie plus de 54 000 agents (conseillers, formateurs, des experts en droit social, autres experts etc.) partout en France au service des demandeurs d'emploi et employeurs.

Institution publique sous tutelle du ministère du Travail, France Travail est une structure clé dont le rôle est de mettre en œuvre les règles d'assurance chômage négociées par les partenaires sociaux et d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche (pour lesquels France Travail est **l'interlocuteur unique**).

L'organisme guide également les entreprises dans leur recrutement. Pour tout cela, France Travail se donne **différentes missions** :

Pour permettre aux demandeurs d'emploi de se réinsérer dans le marché du travail, l'organisme les accompagne et les oriente dans leur recherche. Il peut également les aider à trouver une formation ou leur faire bénéficier d'aides à la mobilité.

Par ailleurs, France Travail collecte les offres publiées par les entreprises et met ces dernières en relation avec les demandeurs d'emploi.

Concernant **l'indemnisation** des demandeurs d'emploi : France Travail est mandaté par l'Unédic pour la mettre en œuvre.

Concrètement, cela signifie que l'organisme reçoit et traite les demandes des demandeurs d'emploi, calcule leurs droits et en assure le paiement via le versement des allocations, ceci, pour le compte de l'Unédic (qui reste le responsable juridique et financier de l'indemnisation).

Exemple : un salarié licencié dépose une demande d'indemnisation auprès de France Travail qui calcule ses droits et effectue ensuite le paiement de son allocation sous délégation de l'Unédic.

France Travail fonctionne notamment via les Instances paritaires régionales (IPR) et les Instances paritaires territoriales (IPT), où les partenaires sociaux, dont la CFE-CGC, sont représentés.



À SAVOIR

Les IPT et IPR sont des structures composées à parts égales de représentants des employeurs et des syndicats de salariés. Leur rôle principal est d'assurer la gouvernance locale et régionale du système d'assurance chômage, d'évaluer l'application des politiques de l'Unédic et de proposer des améliorations ainsi que de relayer les enjeux du marché de l'emploi entre les territoires et la direction nationale de l'Unédic.

Ces instances garantissent une gestion concertée de l'assurance chômage, adaptée aux spécificités locales et régionales.

Elles peuvent exercer un rôle de contrôle sur les décisions prises par les services de France Travail et statuer sur des situations individuelles nécessitant un examen spécifique telles que :

- le cas du chômage sans rupture du contrat de travail,
- la remise des allocations et des prestations indûment perçues,
- le maintien du versement des prestations.



À SAVOIR

Le site francetravail.fr est une véritable mine d'or pour les demandeurs d'emploi.

On y trouve des conseils, des vidéos, des fiches pratiques et des dispositifs d'accompagnement personnalisés selon chaque situation : préparation à la recherche d'emploi, reconversion, création d'entreprise, mobilité, aides à la formation, etc.

Par exemple, un espace en ligne qui regroupe l'ensemble des services personnalisés proposés par France Travail : offres, accompagnement, formations, événements.

N'hésitez pas à explorer les rubriques qui correspondent à votre profil et à vos besoins : elles sont régulièrement mises à jour.

Vous retrouverez, tout au long de ce guide, des aperçus de ces nombreux outils France Travail.

Vous pouvez également retrouver toutes les applications mobiles officielles de France Travail pour suivre vos démarches, consulter les offres ou préparer vos entretiens où que vous soyez.

Plus d'infos ici :

Applications mobiles de France Travail | France Travail

France Travail et les demandeurs d'emploi en quelques chiffres

France Travail regroupe un vaste public de demandeurs d'emploi avec des profils variés.

Chaque mois, plusieurs milliers de personnes entrent ou sortent des listes. Les entrées proviennent de motifs très divers : fin de contrat, démission, orientation, etc. Il en va de même pour les sorties : retour à l'emploi, radiation, fin de droits, choix personnel etc.

France Travail met à disposition des données détaillées par catégorie, âge, ancienneté ou région, ce qui permet de mieux comprendre les dynamiques.

Ces statistiques montrent que l'accompagnement de France Travail s'adresse à une large diversité de profils, avec des flux permanents d'entrées et de sorties.

En moyenne, chaque mois 50 % des inscrits travaillent tout ou partie du mois et donc sont ventilés dans différentes catégories de chômeurs.

Exemple au deuxième trimestre (T2) 2025¹

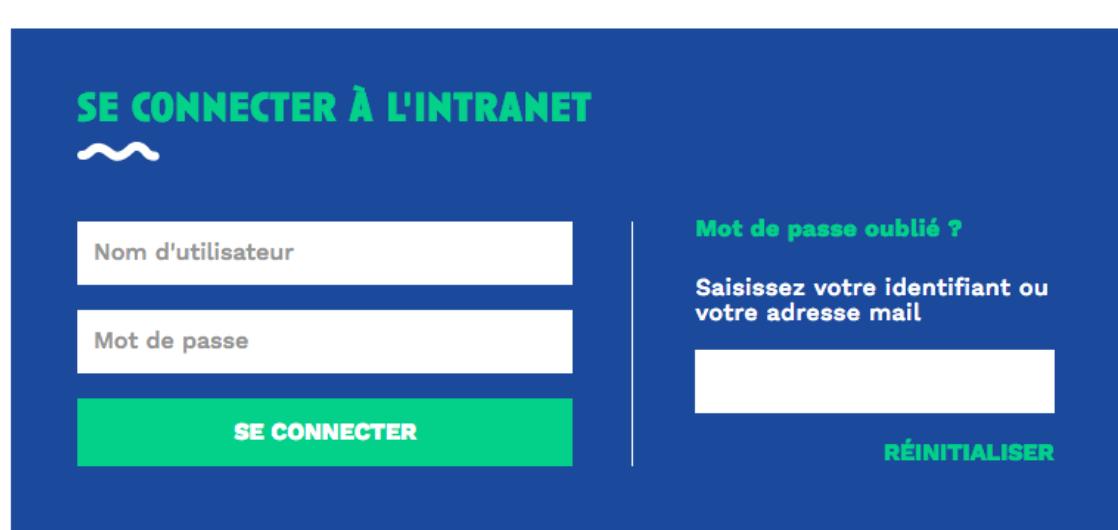
Nombre d'inscrits :

- total des inscrits (toutes catégories) : **7,26 millions**,
- inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi) : 3,12 millions,
- inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte) : 0,84 million,
- inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue) : 1,56 million,
- inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi) : 0,35 million,
- inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi) : 0,39 million,
- inscrits en catégorie F (en parcours social, données brutes) : 0,11 million,
- inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, données brutes) : 0,89 million.

¹ Source : Dares.

RETRouvez l'intégralité de ce document sur l'intranet de la CFE-CGC

**UN INTRANET...
RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS !**



INTRANET.CFECGC.ORG

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus simple. Connectez-vous à Monprofil
<http://monprofil.cfecgc.org/inscription>
et ils vous seront envoyés automatiquement.

Une question ? Envoyez un e-mail à : monprofil@cfecgc.fr.